

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023



2022 – 2023

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)

Cette publication a été réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Photos de la page couverture – Jean-Philippe Labrie, Jean-Philippe Guay, Arnaud Lévesque

Photos intérieures – © CCNQ, Photographes : Jean-Philippe Labrie, Christian Chevalier, Jean-Philippe Guay, Arnaud Lévesque, Marc-Antoine Halle, Les Festifs, Anne-Marie Gauthier, Alexandre Zacharie

Mathieu Plante designer graphique, conception graphique
Cendrine Audet (Littera), révision linguistique

© Commission de la capitale nationale du Québec 2023
Dépôt légal 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-94653-3 (PDF)
ISBN : 978-2-550-94652-6 (Imprimé)

Commission de la capitale nationale du Québec
525, boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773
Sans frais : 1 800 442-0773
Télécopieur : 418 528-0883

Le contenu de cette publication est disponible sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : capitale.gouv.qc.ca.

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte.



Table des matières

Message du ministre.....	7
Message de la présidente-directrice générale	8
L'organisation.....	10
Faits saillants.....	14
Les résultats	22
Les ressources utilisées.....	28
ANNEXES	
Autres exigences	32
Gouvernance	38
États financiers	60



VUE SUR LES PONTS DU QUAI DES CAGEUX



MISE EN LUMIÈRE - ÉDIFICE PRICE

Message du ministre



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier qui a pris fin de 31 mars 2023.

Répondant aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* et aux autres obligations législatives et gouvernementales ayant cours, il se veut un compte-rendu des résultats de la dernière année. Vous constaterez que les actions et les objectifs atteints ont été basés sur le *Plan stratégique 2020-2025* et sur la *Déclaration de services aux citoyens* de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les plus sincères.

Le ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Jonatan Julien

Message de la présidente- directrice générale



Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet

Présidente-directrice générale

La dernière année qui s'achève a permis un retour graduel des employés en présence au siège social, après deux ans de pandémie qui nous a obligés, à l'instar de l'ensemble du monde du travail, à revoir et à repenser nos façons de faire. À cet égard, l'organisation a fait preuve d'agilité et obtenu les résultats dont nous avons toutes les raisons d'être fiers, particulièrement cette année. À l'heure des bilans, force est de constater que la dernière année a permis d'achever plusieurs projets et d'en faire avancer plusieurs autres.

Le site archéologique Cartier-Roberval, qui a accueilli la première colonie française en Amérique du Nord en 1541, a été officiellement inauguré après d'intenses travaux d'aménagement qui incluaient notamment un parcours d'interprétation et la construction d'un bâtiment d'accueil. À elle seule, la passerelle d'observation qui a été érigée offre un point de vue panoramique unique sur le site, le fleuve Saint-Laurent et l'embouchure de la rivière Cap Rouge. Ce projet est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts sur le site. Parallèlement, le programme de recherche initié en collaboration avec l'Université Laval suit son cours, pendant que l'exposition sur le même thème au Musée de la civilisation du Québec est à prendre forme.

La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a créé un nouveau lien piétonnier par la mise en place de l'escalier du Bois-de-Coulonge, qui relie le parc du même nom au pied de la côte Gilmour et l'extrémité de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. Comptant 294 marches, ce qui en fait le quatrième escalier en importance à Québec, le site comprend des aires de repos. Le projet a nécessité des investissements de 2,3 M\$.

La dernière année aura aussi été marquée par la fin des travaux de consolidation des Nouvelles-Casernes. Situées au cœur du Vieux-Québec, les Nouvelles-Casernes constituent le plus grand bâtiment érigé par les autorités françaises en Nouvelle-France, construit entre 1749 et 1752. Un budget de 20 M\$ sur cinq ans a été consenti pour mener à bien le projet de consolidation, auquel se sont ajoutés en cours de route des travaux complémentaires. À cette étape, la question de la vocation future des Nouvelles-Casernes demeure entière.

Véritable signature de la CCNQ, le dossier de l'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain a continué de cheminer à grands pas. Les aménagements de la station de la Côte et de la station de la Voile, aux extrémités ouest et est de la phase 3 du projet, ont été complétés. Ces nouvelles stations accueilleront les familles et des événements dans des espaces dédiés à ces fins.

Pendant ce temps, le cœur de la phase 3, qui inclue le bassin de baignade, le miroir d'eau et la plage de sable, en plus du pavillon de services des Baigneurs, sera finalisé à l'été 2023. Le projet d'envergure de 193 M\$ aura nécessité, notamment, la transformation de l'axe routier en boulevard urbain, le déplacement des voies de circulation et de la voie ferrée sur 2,5 km et l'aménagement de la piste cyclable et des voies piétonnes, en continuité des phases 1 et 2 déjà réalisées. Cette troisième phase constitue le legs le plus significatif du gouvernement du Québec à la Capitale-Nationale.

Les derniers mois ont également permis à la CCNQ d'amorcer des travaux de consolidation au parc du Cavalier-du-Moulin au cœur du Vieux-Québec. Évalués à 15 M\$, ceux-ci se poursuivront sur quelques années compte tenu de la complexité des interventions à faire.

Dans un effort visant à contribuer à la relance touristique de la Capitale-Nationale, la CCNQ a accueilli les Mosaïcultures Internationales au parc du Bois-de-Coulonge à l'été 2022. Événement d'envergure qui a contribué à mieux faire connaître ce joyau qu'est le parc du Bois-de-Coulonge.

Le retour à la vie plus normale a permis à la CCNQ d'ouvrir, après deux années de fermeture, l'Observatoire de la Capitale et de relancer le programme Découvrir la capitale nationale essentiellement dédié aux groupes scolaires.

L'été 2022 a également marqué le retour des grands événements et autres activités à Québec. La CCNQ accueille plusieurs de ces événements dans les espaces publics dont elle a la responsabilité.

Dans le même sens, la CCNQ a inauguré une nouvelle vitrine promotionnelle à la place des Canotiers, un secteur touristique fortement achalandé. Cette vitrine permet la mise en valeur et la promotion des propriétés et des activités de la CCNQ.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'apport des employés de la CCNQ. Je veux à cet égard les remercier pour les efforts faits ces derniers mois.

Remercier tout aussi sincèrement les membres du conseil d'administration qui accompagnent la CCNQ dans son développement et contribuent à la réussite de son mandat par des décisions éclairées et des orientations justes.

Remercier également le gouvernement du Québec pour sa confiance à l'égard de notre organisation qui peut compter, depuis l'automne, sur le dynamisme et la vision d'un nouveau responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Jonatan Julien.

À l'aube de son 28^e anniversaire d'existence, la CCNQ est appelée à franchir d'autres étapes significatives de son développement. Comme toujours, je suis confiante en la capacité de la CCNQ de répondre aux attentes.

L'organisation



PLACE DES CANOTIERS

Présentation de la CCNQ

Créée le 22 juin 1995 par un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale. Elle a contribué de manière significative à embellir le paysage urbain de Québec. Elle a aussi fait la promotion de la capitale par des activités de découverte et d'interprétation.

La CCNQ, qui cultive la fierté et l'appartenance des citoyens d'ici et d'ailleurs envers la capitale nationale, s'est dotée d'une vision (Horizon 2030) et d'une planification stratégique pour les années 2020 à 2025.

Mission

La CCNQ s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à les faire découvrir par diverses activités et différents programmes de connaissance. Elle veille également à conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut et à planifier diverses interventions avec les acteurs du milieu.

L'organisation en bref

Ressources financières

25 660 573 \$

Budget annuel

Propriétés de la CCNQ

156,05

Hectares

11

Parcs avec
aménagement paysager

3

Boisés

Ressources humaines

1

PDG

4

Cadres

26

Professionnels

24

Techniciens, employés de
bureau et employés au
service à la clientèle

10

Ouvriers
(Horticulteurs)

Exploitation

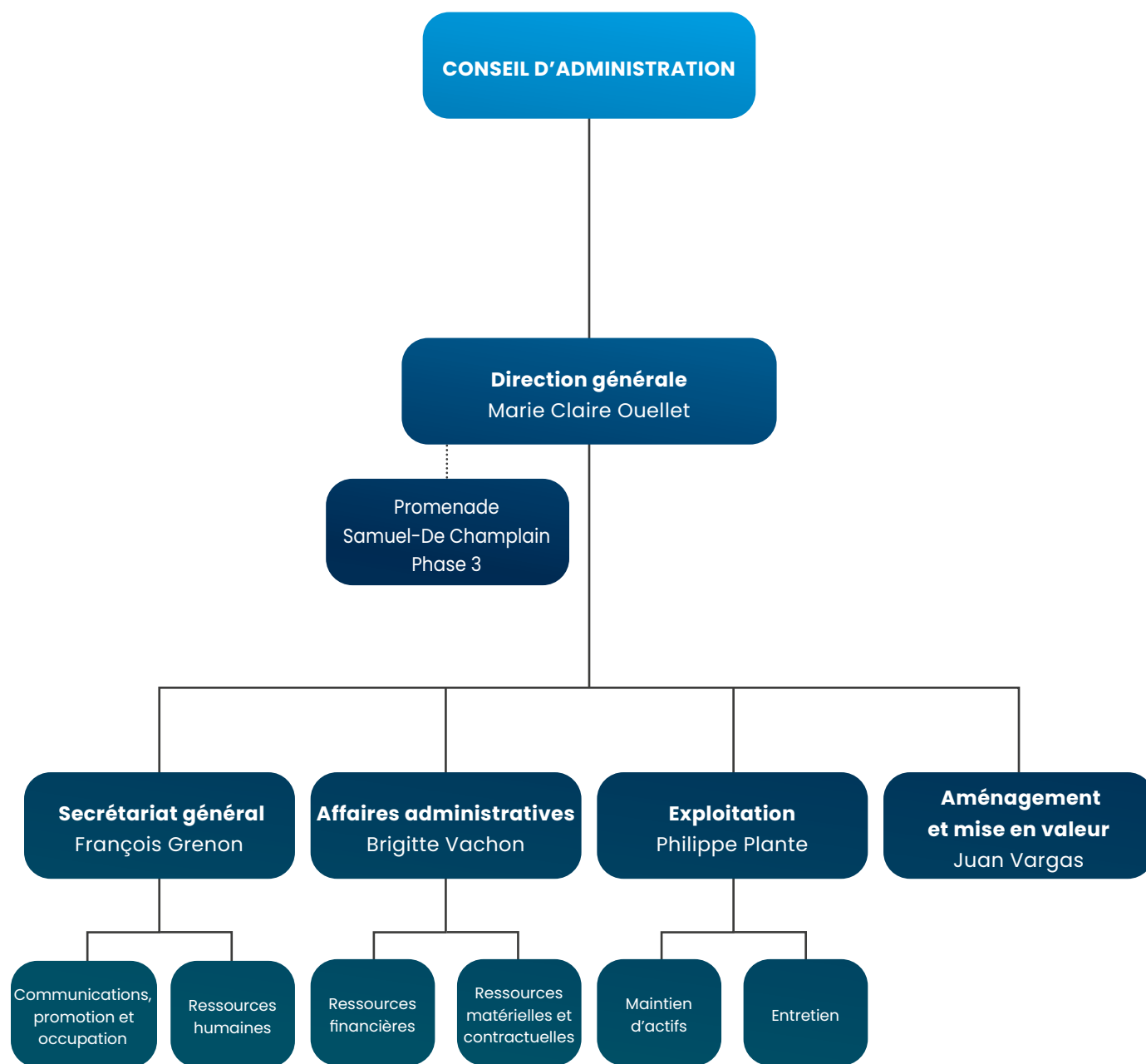
58

Activités diverses
et événements

5

Tournages

Organigramme



Faits saillants



MISE EN LUMIÈRE – PARC DE LA CHÛTE-MONTMORENCY

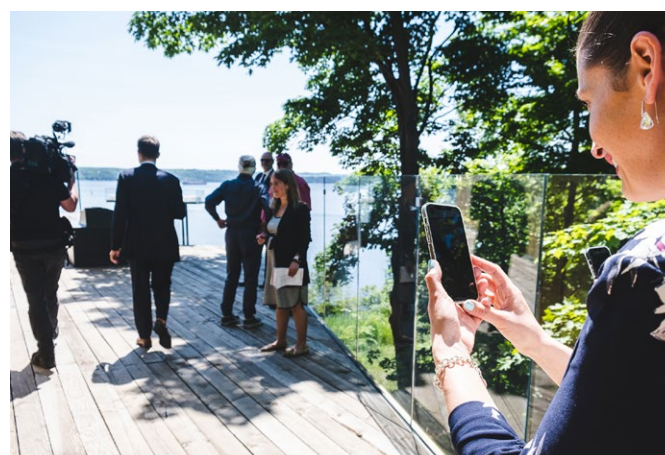
Inauguration du site archéologique Cartier-Roberval

Le 20 juin 2022, le site archéologique Cartier-Roberval a été inauguré à la suite d'importants travaux de conservation et de mise en valeur. Ce lieu historique a accueilli en 1541 la première colonie française en Amérique du Nord.

Lancé en 2018, ce projet a permis la création d'un parcours d'interprétation, la construction d'un bâtiment d'accueil et l'aménagement d'une passerelle d'observation qui offre un

point de vue panoramique sur le site, le fleuve Saint-Laurent et l'embouchure de la rivière du Cap Rouge.

Ancré sur les récits humains autochtones et français, le site valorisé offre une expérience s'articulant autour de la rencontre et du dialogue des cultures, notamment grâce à une expérience en réalité augmentée.



La ministre Geneviève Guilbault, le chef à la Nation huronne-wendat Carlo Gros-Louis et la présidente-directrice générale Marie Claire Ouellet

Inauguration de l'escalier du Bois-de-Coulonge

L'escalier du Bois-de-Coulonge relie le parc du Bois-de-Coulonge, le parc des Champs-de-Bataille au pied de la côte Gilmour et l'extrémité est de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

Ce nouveau lien piétonnier comprend 294 marches, 2 aires de repos agrémentées de plantations ainsi que du mobilier urbain marquant les accès au bas et en haut de l'escalier.

Ce projet a été entièrement réalisé par la CCNQ pour un investissement total de 2,3 M\$.



François Grenon, Marie Claire Ouellet et Philippe Plante de la CCNQ



Fin des travaux de stabilisation des Nouvelles-Casernes

Plus grand bâtiment érigé par les autorités françaises en Nouvelle-France, les Nouvelles-Casernes ont été construites entre 1749 et 1752. Elles représentent un bien commun patrimonial à préserver.

En 2013, le gouvernement du Québec a confié à la CCNQ le mandat de réaliser les travaux de consolidation des Nouvelles-Casernes et, pour ce faire, lui a consenti un budget de 20 M\$ sur cinq ans. L'année 2022 marque la fin de la seconde et dernière phase des travaux de stabilisation, à laquelle des travaux complémentaires s'ajoutent.

Promenade Samuel-De Champlain – Phase 3



Le chantier de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre dans son étape finale. Plusieurs éléments de ce projet d'envergure ont été livrés ou ont progressé de manière significative au cours de la dernière année de travaux.

La transformation de l'axe routier en boulevard urbain, le déplacement des voies de circulation ainsi que l'aménagement de la piste cyclable et des voies piétonnes ont constitué une partie importante de ce chantier majeur. Ces étapes sont maintenant complétées.

L'aménagement de la station de la Côte et de la station de la Voile, aux extrémités ouest et est de la phase 3 du projet, a également été finalisé l'automne dernier.



Les pavillons de services, dont le pavillon des Baigneurs, le plus imposant, situé au cœur de la nouvelle portion de la promenade, sont aussi en voie d'être achevés. La construction et la mise en service du bassin de baignade et des miroirs d'eau tout comme l'aménagement de la plage de sable sont prévus à l'été 2023.



Mosaïcultures Internationales au parc du Bois-de-Coulonge

La CCNQ a accueilli les Mosaïcultures Internationales au parc du Bois-de-Coulonge. Ce projet s'inscrivait dans la stratégie de relance économique et touristique de la région de la Capitale-Nationale du gouvernement du Québec, qui a soutenu cet événement d'envergure.



Réouverture de l'Observatoire de la Capitale et relance du programme Découvrir la capitale nationale

À l'arrêt depuis plus de deux ans en raison de la pandémie, l'Observatoire de la Capitale accueille à nouveau les visiteurs et des groupes scolaires.

Le programme Découvrir la capitale nationale propose des parcours éducatifs guidés, destinés aux élèves du primaire et du secondaire. À travers quatre circuits pédestres thématiques couvrant l'histoire de Québec, les élèves découvrent les personnages et les événements phares de l'histoire de la capitale, tout en visitant ses lieux emblématiques. Chaque circuit est adapté pour les niveaux primaire et secondaire, suivant le programme de formation de l'école québécoise.



Ouverture de la vitrine à la place des Canotiers

Une vitrine promotionnelle de la CCNQ accueille les visiteurs de la région et les touristes durant la période estivale, de juin à octobre 2022. Aménagée à la place des Canotiers dans un secteur touristique fortement achalandé, cette vitrine répond à une volonté de mise en valeur et de promotion des propriétés et des activités de la CCNQ ainsi que, par le fait même, de certains sites de premier plan de la capitale.

L'objectif est d'inciter chaque visiteur à se rendre dans les propriétés de la CCNQ, souvent des « perles cachées » de la capitale moins fréquentées, et de participer aux activités qu'elle propose.

Que ce soit au moyen d'écrans numériques surdimensionnés ou de bornes interactives au contenu dynamique, le visiteur est amené à découvrir la capitale, la CCNQ, ses propriétés et ses activités. Évolutif, le contenu numérique est mis à jour en fonction des saisons et des événements qui rythment le calendrier annuel.



Retour des grands événements dans nos espaces publics

Après deux années de pause, la saison estivale 2022 marquait le retour en force des grands événements et autres activités sportives et culturelles dans les espaces publics sous la responsabilité de la CCNQ. Celle-ci a ainsi accueilli plus de 63 événements sur ses différents sites au cours de l'année 2022-2023, le Festival d'été de Québec, le Carnaval de Québec, le Grand Prix cycliste, le Carrefour international de théâtre, les Grands Feux Loto-Québec et plusieurs autres.



Activités locatives

Depuis novembre 2021, la CCNQ confie la gestion de l'ensemble des activités locatives qui se déroulent au quai des Cagueux, au domaine Cataraqui et au parc du Bois-de-Coulonge à La Firme événements & personnel, une agence spécialisée en gestion et en organisation d'événements.



Parc du Cavalier-du-Moulin

Le parc du Cavalier-du-Moulin sera réaménagé et les murs de son enceinte seront consolidés.

Le conseil d'administration de la CCNQ a donné son aval au printemps 2022 pour que le chantier visant la réfection du parc du Cavalier-du-Moulin, incluant le mur attenant à un éventuel aménagement des Jardins du Corps-de-Garde par la Ville de Québec, soit amorcé. Il s'agit d'un chantier majeur à la CCNQ qui pourrait entraîner des déboursés dépassant les 15 M\$.

Une fois les plans et devis réalisés, les travaux sur le site proprement dits débuteront à la fin de l'été 2023. Ils suivront un plan d'intervention précis s'échelonnant sur quelques années, en tenant compte de la capacité financière de la CCNQ. Entre-temps, le parc demeure fermé. Sa réouverture se fera dès que possible selon l'évolution des travaux.

Les résultats



MISE EN LUMIÈRE - AURORA BOREALIS DES SILOS À GRAIN DANS LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Plan stratégique

ORIENTATION 1

Embellir, mettre en valeur et promouvoir les lieux confiés à la CCNQ

Cette orientation rejoint la mission de la CCNQ, mais elle s'exerce dans les lieux qui lui sont confiés en tant que propriétaire ou à titre de gestionnaire. Ceux-ci sont susceptibles de changer avec le temps, comme les 27 années

d'existence de la CCNQ nous l'enseignent. Les défis sont donc grands, puisqu'outre la propriété des lieux se pose la question de leur pérennité, notamment en assurant leur accessibilité et leur attractivité.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : CENTRER LES ACTIONS DE LA CCNQ SUR SA MISSION		
Promouvoir et mettre en valeur plus largement la CCNQ, ses propriétés et ses activités	1 - Réaliser la mise à jour des aires d'accueil dans les parcs de la CCNQ	ATTEINT
	2 - Poursuivre la planification d'une vision d'interprétation incluant un volet numérique et travailler à la mise en œuvre de projets pilotes	75 % D'AVANCEMENT ¹
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ÊTRE EXEMPLAIRES DANS NOS LIVRABLES		
Livrer les travaux selon le cadre de gestion de projets établi	3 - Faire progresser les travaux prévus selon les plans de maintien des actifs et d'entretien adoptés	PDMA 90 % D'AVANCEMENT ENTRETIEN 105 % D'AVANCEMENT
	4 - Assurer avec rigueur l'avancement des projets majeurs identifiés selon les budgets et les échéanciers établis	ATTEINT

¹ Les éléments de contenu sont achevés pour les projets pilotes et l'intégration sur le site sera réalisée en 2023.

ORIENTATION **2**

Assurer un leadership « capitale »

La notion de leadership est forte, car elle implique de prendre sa place tout en respectant celle des autres dans leur mission et leur rôle. Le territoire de la Capitale-Nationale est grand et les joueurs sont nombreux, notamment sur les plans politique et administratif. La loi constitutive de la CCNQ est claire sur l'étendue de son action, mais l'exercice de ce leadership doit toutefois se faire en complémentarité et en collaboration

avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Au-delà du territoire régional, cette capitale doit également avoir son écho, en particulier pour l'ensemble des Québécois. C'est ici que toute la portée supra-régionale, et fortement symbolique, prend tout son sens pour des raisons non seulement de reconnaissance, mais aussi d'attachement.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ÊTRE AU CŒUR DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS EN LIEN AVEC LES ATTRIBUTS ET LES FONCTIONS « CAPITALE »		
Participer et contribuer aux orientations des grands projets régionaux	5 - Participer aux discussions de grands projets régionaux	ATTEINT
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ÊTRE EXEMPLAIRES DANS NOS LIVRABLES		
Exercer une veille d'opportunité des dossiers prioritaires potentiels de mise en valeur « capitale »	6 - Moduler la liste de planification de dossiers potentiels en lien avec la Mission d'aménagement 2020-2030 de la CCNQ	ATTEINT
Participer à la réalisation d'interventions de nature capitale	7 - Participer à la planification et à la réalisation de projets de nature capitale en partenariat avec les acteurs régionaux	ATTEINT

ORIENTATION **3**

Consolider la compétence organisationnelle

La CCNQ demeure une organisation de taille modeste compte tenu de l'éventail de ses activités qui vont de la conception à la réalisation de projets, en passant par l'exploitation des actifs et leur entretien, sans oublier son rôle-conseil en aménagement ainsi qu'en commémoration et patrimoine auprès du gouvernement et de ses partenaires. L'organisation doit par conséquent être agile tout en respectant le cadre

réglementaire dans lequel elle évolue. Pour réaliser cette mission, elle peut compter sur une expertise, développée au fil du temps, et des compétences relativement uniques. Dans le cadre d'une planification à long terme, il importe de maintenir à niveau cette expertise avec un objectif pérenne, d'autant que la CCNQ est confrontée, elle aussi, aux impératifs du marché de l'emploi comme la rareté de la main-d'œuvre.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : RENFORCER L'EXPERTISE		
Favoriser l'attraction et la rétention du personnel	8 - Déployer la « marque employeur »	ATTEINT
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : SUPPORTER L'EXPERTISE		
Mieux outiller l'effectif et adapter les méthodes de travail	9 - Déposer une proposition de postes de travail partagés	75 % D'AVANCEMENT ¹
	10 - Poursuivre la migration numérique entreprise	ATTEINT

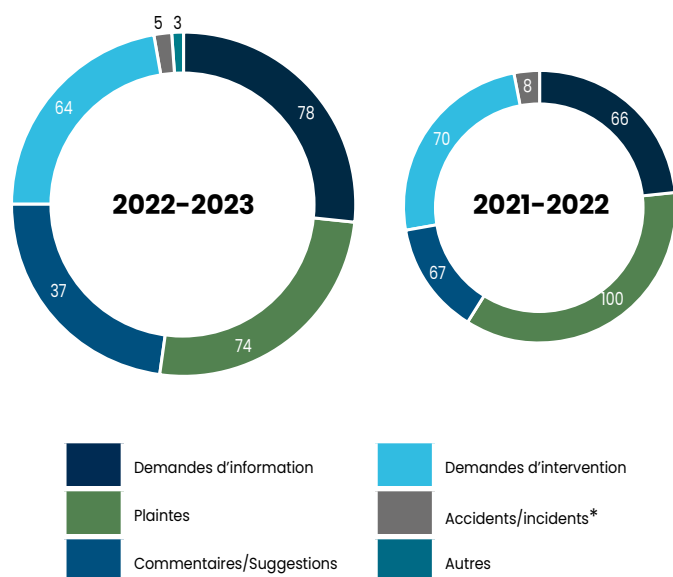
¹ Les grandes orientations sont établies, mais la CCNQ attend un complément d'information avant de statuer sur une proposition finale.

Déclaration de services aux citoyens

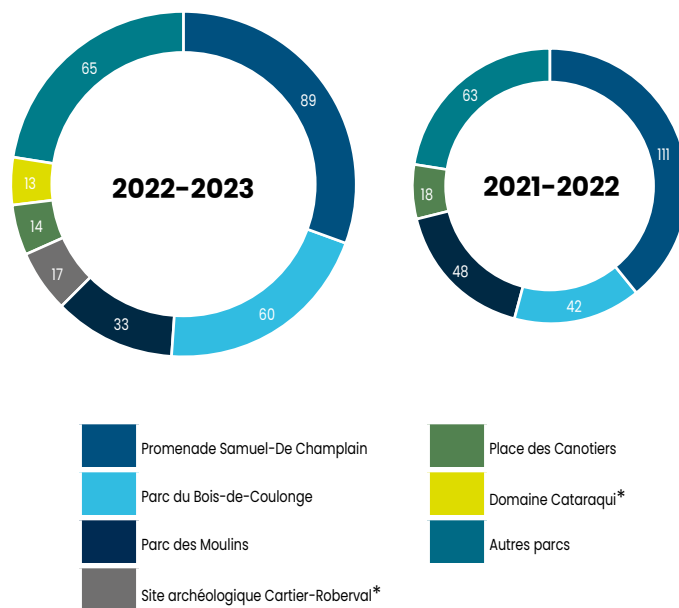
Gestion des requêtes citoyennes et des commentaires

La CCNQ accorde une grande importance à la satisfaction de sa clientèle et des usagers de ses parcs et espaces verts. À cet effet, un formulaire est disponible sur son site Web afin que les citoyens puissent y déposer leur requête ou transmettre leur commentaire. Il est également possible de formuler des demandes ou des commentaires par téléphone ou par l'entremise des médias sociaux de la CCNQ. En 2022-2023, 291 requêtes citoyennes et commentaires ont été traités. Sur ce nombre, seulement trois étaient en suspens au 31 mars 2023.

Requêtes citoyennes par type



Requêtes citoyennes par lieu



* Ces données étaient incluses dans AUTRES et dans AUTRES PARCS pour l'année 2021-2022.

En 2021, la CCNQ s'est dotée d'un nouvel outil réservé aux requêtes citoyennes qui facilite grandement la gestion, le suivi et la production de statistiques entourant ces dernières. Il est à noter que certains commentaires sont reçus directement sur le terrain, mais que ces derniers ne sont pas comptabilisés.

Personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 a été adopté le 13 juin 2022 par la présidente-directrice générale de la CCNQ. Cet outil présente des mesures concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, dont la clientèle et les employés. Le plan d'action ainsi que son bilan sont disponibles sur le site Web de la CCNQ.





Les ressources utilisées

BELVÉDÈRE DE LA CÔTE DE SILLERY

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2022-2023	2021-2022	ÉCART
Présidente-directrice générale	1	1	0
Cadre	4	4	0
Professionnel	26	20	6
Technicien, employé de bureau et employé au service à la clientèle	24	20	4
Ouvrier	10	8	2
Total	65	53	12

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2022-2023	2021-2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	56 073,14 \$	15 013,05 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	3 883,90 \$	5 394,07 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	6 045,88 \$	2 763,96 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	23 997,11 \$	2 946,54 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	1 159,99 \$	5 132,45 \$

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2022-2023	2021-2022
Proportion de la masse salariale (%)	1,94 %*	0,80 %
NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	2022-2023	2021-2022
Cadre	0,40	0,38
Professionnel	0,43	0,49
Technicien et personnel de bureau	0,44	-
Ouvrier et personnel du service à la clientèle	1,52	-
Total (l'ensemble du personnel)	0,62	0,47
Somme allouée par personne	187,96 \$	325,61 \$

* Conformément aux usages, le pourcentage déclaré correspond à l'année civile 2022.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE*	25 %	22,02 %	17,02 %

* Les taux n'incluent pas les emplois saisonniers et occasionnels

Utilisation des ressources financières

Tout au long de l'exercice, la CCNQ a continué d'effectuer le suivi de ses budgets avec rigueur. Aucun montant n'a été déboursé pour la vérification de ses finances. Une répartition des frais applicables aux activités et services offerts par la CCNQ se trouve en annexe.

Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, voici un sommaire des réalisations 2022-2023 de la CCNQ, en lien avec les enjeux et les priorités en ressources informationnelles :

- Poursuite de la migration en infonuagique, en lien avec le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI), qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise la consolidation des centres de traitement informatique et l'optimisation du traitement et du stockage des données.
- Amélioration de la sécurité de l'information, en fonction du référentiel gouvernemental des mesures de sécurité (RGMS).
- Mise en place d'infrastructures de télécommunication pour certains sites de la CCNQ, notamment la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, le site archéologique Cartier-Roberval et la place des Canotiers.
- Continuité des travaux d'évolution et d'entretien des systèmes existants, dans une optique d'amélioration et de continuité des services de l'organisation.

La Commission a également mis à jour son Plan directeur en ressources informationnelles 2023-2024 pour couvrir son adéquation avec les orientations gouvernementales, énumérer les projets et activités stratégiques, ainsi que démontrer sa gestion des risques et sa gestion de la performance.

A child wearing a light green sweater and a brown hat is walking away from the camera on a path covered in fallen autumn leaves. In the background, there is a white building with a cupola, surrounded by trees with vibrant autumn foliage. The sky is blue with scattered white clouds.

Annexes

- Autres exigences

Gestion et contrôle de l'effectif

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES
Cadres (incluant la PDG)	9 051	0	9 051
Professionnels	37 272	2 128	39 400
Techniciens, employés de bureau et employés au service à la clientèle	30 874	0	30 874
Ouvriers	10 415	0	10 415
Étudiants et stagiaires	764	0	764
Total 2022-2023	88 376	2128	90 504
Total 2021-2022	91 384,65	0	91 384,65

La CCNQ respecte le niveau de l'effectif fixé par le Conseil du trésor.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	-	-
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	17	4 009 328,80 \$
Total des contrats de service	17	4 009 328,80 \$

La CCNQ utilise le système en ligne Edilexpert pour la rédaction uniformisée de ses appels d'offres publics. Une formation quant à l'utilisation de ce système a été donnée à l'ensemble du personnel impliqué dans les processus de gestion contractuelle de la CCNQ. Afin de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité, la CCNQ a poursuivi sa démarche d'analyse des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion

contractuelle visant à cerner, analyser et évaluer les risques, et à mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers. De plus, elle a adopté le plan de gestion des risques pour une quatrième année consécutive. Durant l'exercice, 140 contrats de plus de 1 000 \$ ont été accordés par la CCNQ, 48 avenants sur ses contrats ont été produits et 25 autorisations ont été signées par la dirigeante de l'organisme.

Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2022-2023

La CCNQ a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues dans la mise à jour de son Plan d'action de développement durable 2022-2023

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	LIEN ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES
Encourager la réalisation d'événements et de réunions écoresponsables	Proportion des événements et des réunions organisés par la CCNQ qui prennent en compte le Guide de gestion d'événements et de réunions écoresponsables	100 % des événements et des réunions organisés en présentiel d'ici le 1 ^{er} avril 2023	En raison de la pandémie, seulement 4 événements ont été organisés; 2 activités sur les 4 ont été faites en tenant compte du guide et les 2 autres avaient un déploiement limité.	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 1.1 Résultats recherchés 7 Activité incontournable 1 Domaine d'intervention 3
Désigner une personne-ressource en matière d'événements écoresponsables	Nombre d'accompagnements de la personne-ressource dans l'organisation d'événements	Deux événements organisés d'ici le 1 ^{er} avril 2023	Il n'y a pas eu de personne responsable désignée, en raison de la suspension des activités causées par la pandémie; cela est reporté au prochain plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 1.1 Résultat recherché 1 Domaine d'intervention 3
Intégrer des pratiques écoresponsables dans les processus de gestion des projets de construction, de rénovation et d'aménagement extérieur	Révision de la grille d'évaluation	100 % de la grille d'ici le 31 mars 2023	La grille d'évaluation a été révisée.	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 1.1 Résultats recherchés 5
	Proportion des projets intégrant les pratiques définies dans la grille d'évaluation	100 % de la détermination des seuils applicables d'ici le 31 mars 2023	Les seuils applicables ont été déterminés.	<ul style="list-style-type: none"> Activité incontournable 1 Domaine d'intervention 2
Prioriser les acquisitions responsables en s'inspirant des orientations de la SGDD 2015-2020.	Proportion des acquisitions responsables effectuées	25 % des achats entre le 30 juin 2022 et le 31 mars 2023.	Durant l'exercice 2022-2023, 17 % des acquisitions ont été responsables; cependant, la majorité d'entre elles ont eu lieu ou ont été effectuées depuis décembre 2023.	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 1.1 Activité incontournable 1 Domaine d'intervention 1
Adoption d'une politique d'acquisition des véhicules utilisant des sources d'énergie de remplacement des hydrocarbures	Adoption de la politique	Adoption de la politique au plus tard le 31 mars 2023	La politique est en cours de révision; son approbation est prévue pour l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 7.2 Résultats recherchés 57, 58, 59, 60 Activité incontournable 1 Domaine d'intervention 1
Intégrer l'évaluation de la durabilité lors d'interventions structurantes.	Rédaction d'une procédure et d'un processus pour l'évaluation de la durabilité	100 % de la procédure d'ici le 31 mars 2023	L'activité est reportée au prochain plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 1.2 Domaine d'intervention 1
		100 % du processus d'ici le 31 mars 2023		

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgation d'actes répréhensibles

Au cours de l'année 2022-2023, aucune divulgation n'a été reçue au regard de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Code d'éthique et de déontologie

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la CCNQ compte sur la contribution de ses administratrices et administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La CCNQ étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 et constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président qui agit également comme président-

directeur général de la CCNQ, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

Chaque administrateur s'engage à respecter le présent code, par la signature du formulaire de déclaration prévu, lors de sa nomination, à la demande de la CCNQ.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie : les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président du conseil d'administration qui agit également comme président-directeur général de la CCNQ. Ces obligations sont propres à toute entreprise, mais compte tenu du statut de la CCNQ, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou d'accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la CCNQ sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration qui agit également comme président-directeur général de la CCNQ.

Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans. Le président du conseil d'administration qui agit également comme président-directeur général de la CCNQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la CCNQ, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Le président du conseil d'administration qui agit également comme président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la CCNQ à moins qu'un tel intérêt lui échoie par succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la CCNQ.

Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la CCNQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. L'administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Le président du conseil d'administration qui agit également comme président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne à d'autres fonctions. Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la CCNQ. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la CCNQ ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat. Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la CCNQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Responsabilité du président du conseil d'administration agissant également comme président-directeur général

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la CCNQ.

Dispositions diverses

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III – Activités politiques, et au chapitre IV – Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. L'application du présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est soumise au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Adresse Web

Vous trouverez le document Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sur le [site Web](#) de la CCNQ, dans la section « [Conseil d'administration](#) ».

Gouvernance



ANCIENNES ÉCURIES DU PARC DU BOIS-DE-COULONGE

Ajout législatif

Depuis le 3 juin 2022, par l'adoption du projet de loi 4, la CCNQ est assujettie à Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSÉ). De ce fait, elle est dorénavant soumise, ou le sera selon l'entrée en vigueur de certaines dispositions, à de nouvelles obligations, notamment en matière de gouvernance et de reddition de comptes. Pour se conformer déjà à certaines d'entre elles, la CCNQ a procédé à une révision de ses règlements internes en matière de gouvernance. Cet exercice a eu notamment pour résultat, dès février 2023, de se conformer aux obligations légales en scindant le comité de gouvernance d'éthique et de ressources humaines en deux comités distincts : comité de gouvernance et d'éthique et comité des ressources humaines.

Conseil d'administration

La CCNQ relève du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. En vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale, les affaires de la CCNQ sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres nommés par le gouvernement, dont la présidente-directrice générale. Deux membres sont nommés sur recommandation de la Ville de Québec, et un autre, par la Nation huronwendat. Parmi les membres du conseil d'administration autres que le président du conseil, au moins trois doivent résider sur le territoire de la Ville de Québec et au moins un autre sur celui de la Ville de Lévis. Depuis l'assujettissement de la CCNQ à la LGSÉ, le mandat des membres du conseil d'administration est d'au plus quatre ans, à l'exception de celui du président qui est d'au plus cinq ans. Les membres du conseil d'administration nommés avant juin 2022 ont un mandat de trois ans conformément aux règles de gouvernance préalables.

En 2022-2023, six rencontres ordinaires et une rencontre extraordinaire ont eu lieu en avril, mai, juin, septembre et novembre 2022, ainsi qu'en janvier et mars 2023.

Membres du conseil d'administration

Marie Claire Ouellet

Présidente-directrice générale

Depuis septembre 2017

Deuxième mandat depuis septembre 2022



Originnaire de Rimouski, M^{me} Marie Claire Ouellet est diplômée de l'UQAR en études littéraires françaises, lettres et histoire. Passionnée des communications, elle a d'abord été journaliste, rédactrice en chef et lectrice de nouvelles pour divers médias. Elle devient par la suite attachée de presse pour des cabinets, dont celui du ministre des Affaires municipales et du ministre de la Santé et des Services sociaux.

En 1994, M^{me} Ouellet se joint au cabinet de relations publiques NATIONAL à titre de directrice générale, puis associée directrice. De 2005 à 2015, au sein du ministère du Conseil exécutif, elle

travaille notamment à titre de secrétaire générale associée à la communication gouvernementale, puis de directrice associée à l'Office du tourisme de Québec.

Elle est ensuite nommée chef du protocole et sous-ministre associée à la concertation de l'action internationale. Depuis septembre 2017, M^{me} Ouellet est la présidente-directrice générale de la Commission de la capitale nationale du Québec.



Mary Bouvier

Son mandat a pris fin en avril 2022

Gestionnaire des partenariats et responsable aux événements au sein de la Jeune Chambre de commerce de Québec, M^{me} Mary Bouvier est reconnue par ses pairs comme une employée dévouée et efficace, qui aime relever les défis. Elle a d'abord été agente aux membres pour le Mouvement Desjardins pendant deux ans avant de se lancer dans la gestion de l'événementiel, dans la grande famille de Gestev, en tant que responsable du service à la clientèle et de l'exploitation de la baie de Beauport. Sa passion pour l'organisation d'événements la mènera à mettre sur pied et à piloter de nombreux événements, dont celui du Oyster Baie qui fut un véritable succès à guichets fermés lors de ses deux premières éditions en 2018 et 2019. Parmi ses réalisations chez Gestev, elle a par la suite entrepris un nouveau défi comme chargée de projets services clients pour la Coupe du monde de ski de fond 2020, lequel événement fut malheureusement annulé en raison de la pandémie de COVID-19.



Pierre Dolbec

Président des séances du conseil d'administration

Membre depuis avril 2015

Troisième mandat de trois ans depuis juillet 2021

Président et chef de la direction de Dolbec International, une entreprise œuvrant principalement dans le milieu du courtage en douane et du transit international, M. Pierre Dolbec évolue dans le domaine de l'importation et de l'exportation depuis près de 48 ans. Il est toujours président du conseil d'administration de l'entreprise qu'il a fondée. Son expertise est reconnue et c'est avec un grand plaisir qu'il la partage dans le cadre de formations et de conférences.

Élu le 3 novembre 2013 et réélu le 7 novembre 2021, il occupe le poste de maire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Ses citoyens le décrivent comme un homme d'action qui se consacre à l'amélioration de cette belle municipalité. Grand philanthrope, M. Dolbec s'implique et donne de son temps au sein de nombreux organismes à vocation communautaire qui lui tiennent à cœur.

Il siège notamment à de nombreux conseils d'administration tels que la Fondation chevalerie passion, la Parade des jouets, Pôle Québec logistique, la Corporation des parcs industriels, le comité exécutif MRC de la Jacques-Cartier, la société de développement économique de la Jacques-Cartier et Missions commerciales Université Laval. M. Dolbec est également président du conseil d'administration de Gestion santé SCJC ainsi que de celui d'Événements Jacques-Cartier.



Katia Duchesneau

Administratrice

*Membre depuis juillet 2021
Premier mandat de trois ans*

Après avoir occupé différents postes chez RBC Banque Royale, M^{me} Katia Duchesneau est directrice de compte commercial, spécialisation marché des Premières Nations, depuis 2016. Elle y est également coleader du groupe-ressource d'employés Premières Nations.

Philanthrope, M^{me} Duchesneau s'implique dans la communauté huronne-wendat près de Québec, d'où elle est native et là où elle réside. Diplômée de l'Université Laval en administration des affaires, profil entrepreneurial, M^{me} Duchesneau voue un intérêt particulier à l'innovation et aux nouveaux projets porteurs économiquement. Passionnée de sports, elle s'implique à titre de bénévole depuis plusieurs années.



Steeve Gros-Louis

Administrateur

*Membre depuis août 2018
Deuxième mandat de trois ans*

Huron-Wendat de la communauté de Wendake, près de la ville de Québec, M. Steeve Gros-Louis est fier de ses origines, de sa nation. C'est à travers ses nombreux projets et entreprises touristiques autochtones qu'il décide de vivre sa culture distinctive et surtout, de la partager. En plus de diriger, avec sa sœur, la boutique Raquettes et Artisanat Gros-Louis, inspiré par ses ancêtres et guidé par ses valeurs familiales, il démarre en 1999, avec son épouse, le désormais réputé restaurant Sagamité, à Wendake et au cœur du Vieux-Québec.

A déjà été lauréat du prix du Restaurateur de l'année du Québec, volet terroir, au Gala de la restauration, M. Gros-Louis a également remporté de nombreux prix couronnant l'essor du développement économique et touristique de ses entreprises au Québec. Membre de la troupe de danse Sandokwa depuis 1984, il en est le dirigeant principal depuis 1989. Il est par ailleurs impliqué dans son milieu, est membre du conseil d'administration de l'Hôtel-Musée Premières Nations de l'industrie touristique de Wendake depuis 2011 et enfin, est administrateur au sein du conseil d'administration de Tourisme Autochtone Québec depuis 2003 en plus d'en être le président depuis 2005.



Barry Holleman

Administrateur

*Membre depuis août 2018
Deuxième mandat de trois ans*

En tant que conseiller d'affaires principal chez Inno-centre, M. Barry Holleman guide des entreprises dans la recherche d'aide au financement et d'appui à la commercialisation, la planification stratégique, le développement des affaires, ainsi que la recherche et la conclusion de partenariats. M. Holleman est le cofondateur de la société Innovations MUUTAA inc., spécialisée dans le développement de solutions d'intelligence artificielle pour les chaînes d'approvisionnement en soins de santé. Il est membre du conseil d'administration de la société.

Grâce à son expérience en tant que chef de la direction chez Myca Health et vice-président Technologies cliniques chez Cardinal Health, M. Holleman évolue dans des secteurs diversifiés, tels que la chaîne d'approvisionnement des sciences de la vie, l'informatique de la santé et la vente d'équipements médicaux, ainsi que la consultation en technologie de l'information et le développement informatique.

Durant ses études supérieures, il obtient une maîtrise en sciences de la communication de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas, et fait un programme de développement des cadres à l'Université Duke de la Caroline du Nord. M. Holleman agit également à titre de membre du conseil d'administration de Prehos inc.



Alain Kirouac

Administrateur

*Membre depuis avril 2020
Premier mandat de trois ans*

Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en histoire et d'un diplôme en communication publique de l'Université Laval, M. Alain Kirouac a représenté la Chambre de commerce de Québec dans le milieu des affaires de 1987 à 2014. Il a agi en tant que porte-parole public dans les dossiers d'actualité. Il a participé à l'élaboration des dossiers et à la prise de position de l'organisation. Il a siégé à divers conseils d'administration, entre autres de la Fédération des chambres de commerce du Québec, de la Société de rénovation Mailloux, du Groupe d'action sur le développement des liaisons aériennes de Québec et de Ressources entreprises. M. Kirouac est actuellement membre du conseil d'administration de la Société de promotion des alcools et de la gastronomie.

De 2014 à 2020, il a occupé les fonctions de sous-ministre associé au Secrétariat à la Capitale-Nationale. À ce titre, il a assuré le lien entre les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant avec ceux-ci dans le but de contribuer à l'essor de dossiers à forte valeur pour la région.



Jean-Guy Poulin

Son mandat a pris fin en novembre 2022

M. Jean-Guy Poulin est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. À titre d'associé au sein d'un des plus importants bureaux de comptables au Québec, il réalise de multiples mandats auprès d'entreprises de services et manufacturières, d'institutions financières, ainsi que d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Il est, entre autres, covérificateur pendant huit ans de la plus importante société d'État fédérale et coresponsable d'un examen spécial de cette dernière. Il acquiert au fil des ans une vaste connaissance dans l'identification des risques d'affaires et dans la détermination des méthodes de vérification des contrôles utilisés pour gérer ces risques. Pendant plus de 20 ans, il est administrateur et trésorier du Festival d'été de Québec inc. et de sa filiale 3E.



Pascal Raby

Administrateur

*Membre depuis février 2020,
Premier mandat de trois ans*

M^e Pascal Raby possède un baccalauréat en droit, de l'Université Laval, obtenu en 1997, et une certification universitaire en gouvernance de sociétés obtenue en 2010. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998. Il a amorcé sa carrière en cabinet privé en exerçant principalement en droit commercial, après avoir effectué son stage à l'Assemblée nationale du Québec. Au cours de sa formation universitaire, il a eu l'occasion de parfaire ses connaissances pendant un an auprès des juges de la Cour supérieure de Québec. Depuis novembre 2000, il a occupé différents postes au sein de l'équipe du Port de Québec où il est, depuis 2017, vice-président, opérations. En 2011, M^e Raby devient membre du conseil d'administration du Rendez-vous Naval de Québec, et en 2017, de celui du Carnaval de Québec.



André Roy

Administrateur

*Membre depuis avril 2020
Premier mandat de trois ans*

Diplômé de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie et possédant une attestation universitaire en gestion hôtelière de l'UQAM ainsi qu'un MBA de l'Université Laval, M. André Roy occupe le poste de président-directeur général au groupe Huttopia pour l'Amérique du Nord depuis janvier 2023. Auparavant, il a été président-directeur général à la Fondation Québec Philanthrope de février 2022 à janvier 2023. Il a été vice-président exécutif et directeur général du Groupe Le Massif, de mai 2019 à août 2021, et il a dirigé l'Office du tourisme de Québec de novembre 2013 à mai 2019. Il a aussi travaillé au sein de la Société des établissements de plein air du Québec pendant 17 ans, occupant tour à tour les postes de direction du Gîte du Mont-Albert, de la Station touristique Duchesnay, de l'Aquarium du Québec et des centres touristiques du Réseau Sépaq. Fort impliqué dans son milieu, il a agi à titre d'administrateur au sein de plusieurs organisations de Québec, entre autres à titre de président pour l'Association des hôteliers de la région de Québec, du club Skal International Québec et du Carnaval de Québec.

Il est présentement vice-président des conseils d'administration du Collège Mérici et du Marché de Noël allemand. Passionné de tourisme et de marketing, il se décrit comme un gestionnaire orienté sur les résultats et la qualité, et sur l'importance du service à la clientèle.



Nancy Florence Savard

Administratrice

*Membre depuis juillet 2021
Premier mandat de trois ans*

À la suite de l'obtention de son baccalauréat de l'Université Laval avec une spécialité en communications, M^{me} Nancy Florence Savard, adepte de la formation continue, poursuit, entre autres, des études en administration à l'Université de Montréal, à l'Université TÉLUQ et à l'École des dirigeants de HEC Montréal. Fondatrice et présidente de 10^e Ave Productions, pionnière en animation 3D, elle s'est donné comme mission de faire rayonner le Québec ici et à l'international avec les œuvres de créateurs locaux. Récipiendiaire de nombreux prix comme réalisatrice, productrice et entrepreneure, elle s'implique dans diverses organisations pour le développement de l'industrie cinématographique et télévisuelle régionale et l'animation numérique.

Membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et présidente du Conseil national de l'audiovisuel (CNA) depuis novembre 2019, M^{me} Savard est également membre du conseil d'administration de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) depuis 2011. Engagée également dans sa région, elle a aussi siégé au conseil d'administration du Musée de la civilisation à Québec de juillet 2017 à avril 2021. Elle est l'une des fondatrices de la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale qui a vu le jour en 2016, où elle siège encore. De 2003 à 2016, elle a été membre du conseil d'administration du Festival d'été de Québec et nommée présidente en 2010.



Patrick St-Hilaire

Administrateur

*Membre depuis août 2018
Deuxième mandat de trois ans*

M. Patrick St-Hilaire cumule une quinzaine d'années d'expérience dans la gestion d'entreprises œuvrant dans le monde des ressources humaines et des technologies. Passionné par l'innovation et la transformation numérique, il possède une expérience variée en stratégie et gestion d'entreprise, en développement des compétences ainsi que dans le développement de solutions numériques.

Il a travaillé à titre d'associé et de vice-président au développement stratégique de Edgenda, firme-conseil spécialisée en transformation des organisations de 2006 à 2019 et chez Groupe Nexapp, une agence spécialisée dans le développement de produits logiciels de 2019 à 2021. Il a fondé en 2021 Mosaj, une entreprise spécialisée en intelligence artificielle qui développe des produits logiciels destinés aux gestionnaires qui œuvrent dans des contextes de travail hybride.

Détenteur d'un baccalauréat en administration, spécialisation en affaires électroniques, systèmes d'information et marketing, M. St-Hilaire obtient en 2014 la certification Aligning Strategy and Sales de la Harvard Business School, à Boston.



Fanny Tremblay-Racicot

Administratrice

*Membre depuis juillet 2021
Premier mandat de trois ans*

M^{me} Fanny Tremblay-Racicot est professeure agrégée en administration municipale et régionale à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et directrice associée du Centre de recherche sur la gouvernance (CERGO). Son programme de recherche porte sur les réformes institutionnelles, les instruments de politique publique et les stratégies de gestion permettant d'atteindre des objectifs de développement urbain durable. Co-auteure de l'ouvrage *Governance and sustainable transport in the Americas* (Palgrave Macmillan, 2019), ses travaux de recherche en cours portent sur l'analyse des politiques territoriales d'économie circulaire, sur l'abordabilité des aménagements axés sur le transport en commun (transit-oriented developments) et sur l'utilisation des mesures d'écofiscalité aux paliers local et régional, incluant les redevances de développement.

Professeure Tremblay-Racicot a également travaillé dans diverses organisations publiques et parapubliques, notamment l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, le Tribunal administratif du Québec, les ministères de l'Environnement du Québec et de l'Alberta, le cabinet de l'opposition officielle à la Ville de Québec et la Delaware Valley Regional Planning Commission.



Comités

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines est de voir à l'amélioration continue de la gouvernance de la CCNQ, d'exercer un rôle-conseil et de surveillance en matière d'éthique. Ce comité est ensuite tenu de faire des recommandations en matière de gestion des ressources humaines. Ses membres se sont réunis à cinq reprises : en avril, juin et novembre 2022 ainsi qu'en janvier 2023 ; en mars 2023, alors que le comité est scindé en comité de gouvernance et d'éthique et en comité des ressources humaines, seul ce dernier tient une réunion.

Les membres sont :

- M. Barry Holleman, président
- M^e Pascal Raby
- M. André Roy

De la CCNQ participent également aux réunions M. François Grenon, secrétaire général (secrétaire du comité), et M^{me} Stéphanie Ricard, coordonnatrice aux ressources humaines. Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année 2022-2023.

Comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités et s'assure, notamment, d'une reddition de comptes valable auprès des autorités compétentes et du public. Le comité s'est réuni sept fois en cours d'année financière, soit en avril (deux fois), juin, septembre et novembre 2022. Deux réunions se sont également tenues en janvier et mars 2023. Le comité d'audit est formé d'au moins trois membres du conseil d'administration.

- M. Pierre Dolbec, président
- M. Alain Kirouac
- M. Barry Holleman
- M. Jean-Guy Poulin (fin de mandat le 29 novembre 2022)

Y assistent d'office :

- M^{me} Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale
- M^{me} Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives

Comité exécutif

Le comité exécutif de la CCNQ a pour principal mandat de voir à l'application des décisions du conseil d'administration et de soutenir la présidente-directrice générale dans la réalisation des activités de l'organisation. Le comité s'est réuni à cinq reprises, soit aux mois de mai, août, octobre et décembre 2022 ainsi qu'en février 2023. Il est formé de trois membres du conseil d'administration, en plus de la présidente-directrice générale, soit :

- M. Pierre Dolbec
- M. Alain Kirouac
- M. Patrick St-Hilaire
- M^{me} Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale

Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration

Le comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration conseille la CCNQ en matière d'aménagement, de design et d'architecture ainsi que de commémoration. Au besoin, il formule des avis sur les projets d'aménagement et de commémoration soumis à son intention. Au minimum un membre du conseil d'administration de la CCNQ siège au comité et agit à titre de président, ainsi que six membres externes nommés par le conseil d'administration. Ces membres sont recrutés en fonction de leur représentativité et de leur compétence et expérience. Le comité s'est réuni le 27 septembre 2022.

Les membres du comité sont :

- M. Steeve Gros-Louis, président (membre du conseil d'administration)
- M^{me} Johanne Brochu, professeure agrégée à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval
- M^{me} Chantale Émond, directrice de la Division arts et patrimoine du Service de la culture et des relations internationales à la Ville de Québec
- M. David Gagné, historien à la Ville de Lévis
- M. Fabrice Gagnon, directeur et secrétaire de la Commission de toponymie
- M. Serge Viau, urbaniste
- M. Jacques White, professeur titulaire et directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval

Y ont assisté également de la CCNQ :

- M. Juan Vargas, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur (secrétaire du comité)
- M. Peter Murphy, coordonnateur à l'aménagement et la mise en valeur
- M^{me} Marie-Noël Chouinard, conseillère en architecture
- M. Nicolas Giroux, historien

*M^{me} Johanne Brochu était absente de la réunion.

Comité de direction

Pour la gestion des affaires courantes, la présidente-directrice générale de la CCNQ est secondée par un comité de direction :

- M^{me} Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale
- M. François Grenon, secrétaire général
- M. Philippe Plante, directeur de l'exploitation
- M^{me} Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
- M. Juan Vargas, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur

Y assistent également :

- M. Jean-Philippe Guay, adjoint exécutif et relationniste de presse (depuis novembre 2022)
- M^{me} Nancy Boulet, secrétaire du comité de direction

Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et à celles des comités¹

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ²	COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AMÉNAGEMENT, LE PATRIMOINE ET LA COMMÉMORATION
NOMBRE TOTAL DE SÉANCES	7	7	5	5	1
Marie Claire OUELLET, PDG de la CCNQ	7/7	7/7	5/5		
Pierre DOLBEC	7/7 président	7/7 président	5/5 président		
Katia DUCHESNEAU	7/7				
Steve GROS-LOUIS	6/7				1/1 président
Barry HOLLEMAN	7/7	7/7		5/5 président	
Alain KIROUAC	7/7	7/7	5/5		
Pascal RABY	7/7			5/5	
André ROY	5/7			4/5	
Nancy Florence SAVARD	4/7				
Patrick ST-HILAIRE	6/7		5/5		
Fanny TREMBLAY-RACICOT	7/7				
MEMBRE SORTANT LE 13 AVRIL 2022					
Marie BOUVIER	0/0				
MEMBRE SORTANT LE 29 NOVEMBRE 2022					
Jean-Guy POULIN	2/5	3/5			

¹ Toutes les absences aux séances du conseil d'administration et à celles des comités ont été motivées.

² Le 26 janvier 2023, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a été scindé en deux pour former le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines.

Rémunération

Rémunération et avantages versés – membres du conseil d'administration

Pour l'année 2022-2023, les membres du conseil d'administration n'ont pas de rémunération ni d'avantage versé.

Rémunération et avantages versés – cinq dirigeants les mieux rémunérés de la CCNQ

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION DE BASE	RÉMUNÉRATION VERSÉE ¹	AUTRES AVANTAGES VERSÉS *
Marie Claire Ouellet Présidente-directrice générale	232 001 \$	249 003,13 \$	31 720,54 \$
François Grenon Secrétaire général	149 118 \$	159 976,43 \$	17 978,42 \$
Philippe Plante Directeur de l'exploitation	126 005 \$	133 833,66 \$	16 804,36 \$
Brigitte Vachon Directrice des affaires administratives	149 118 \$	157 023,41 \$	19 692,12 \$
Juan Vargas Directeur de l'aménagement et de la mise en valeur	149 118 \$	161 662,15 \$	20 121,56 \$

¹ Le versement des rétroactivités salariales des années précédentes est inclus dans la rémunération versée.

* Autres avantages ventilés

NOM	FONDS DE PENSION	ASSURANCE COLLECTIVE	COTISATION PROFESSIONNELLE	ALLOCATION DE VOITURE
Marie Claire Ouellet	22 893,55 \$	1 506,98 \$	0 \$	7 320 \$
François Grenon	16 679,03 \$	1 299,39 \$	0 \$	0 \$
Philippe Plante	13 611,52 \$	2 465,35 \$	727,49 \$	0 \$
Brigitte Vachon	16 818,28 \$	1 957,24 \$	916,60 \$	0 \$
Juan Vargas	16 831,72 \$	2 019,11 \$	1 270,73 \$	0 \$

Les paramètres encadrant la rémunération

L'échelle salariale des cadres pour 2022-2023 est de 116 498 \$ à 149 118 \$. Aucune rémunération variable ni aucun boni ne sont versés.

Rapport de direction

Secrétariat général

L'année 2022-2023 a été marquée par une reprise progressive des activités qui avaient été suspendues pendant la période pandémique. L'Observatoire de la Capitale a rouvert ses portes fin juin et dès avril, le programme Découvrir la capitale nationale a pu accueillir ses premiers groupes scolaires. Le printemps 2022 a aussi été le début d'une saison fort occupée pour les locations de salles au domaine Cataract et au quai des Cageux. Même constat en ce qui a trait aux occupations des parcs et espaces verts de la CCNQ, pour des activités tant à petit qu'à grand déploiement. Un local inoccupé de la place des Canotiers fait depuis juin 2022 office de vitrine pour la mise en valeur des propriétés de la CCNQ.

Au chapitre des ressources humaines, plusieurs dossiers ont franchi des étapes significatives, comme la mise en œuvre d'un cadre de télétravail, l'adoption d'une nouvelle structure

salariale, sans oublier l'amorce des négociations en vue du renouvellement de la convention collective de la catégorie professionnelle des employés. Conjointement avec les communications, une marque employeur a été adoptée et déployée en cours d'année.

En ce qui concerne les communications, un soutien a été apporté tant dans la reprise des activités qu'à certains événements ponctuels, comme la visite de chantier de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, l'ouverture du nouvel escalier du Bois-de-Coulonge ou encore l'inauguration officielle du site Cartier-Roberval.

Au chapitre de la gouvernance, l'assujettissement de la CCNQ à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État a commandé une refonte des règlements actuellement en vigueur de même que plusieurs modifications qui y sont liées.

François Grenon

Secrétaire général

Direction des affaires administratives

La Direction des affaires administratives assure la gouvernance de l'administration de l'organisation. À ce titre, elle offre l'expertise-conseil en matière de planification et de gestion budgétaire, de reddition de comptes ainsi que de traitement des opérations financières. Elle est également responsable de la gestion et de l'application de l'ensemble de la réglementation en matière d'attribution et de gestion des contrats, tout en assurant l'encadrement juridique et réglementaire de l'organisation ainsi que de l'ensemble des transactions immobilières.

La Direction des affaires administratives gère également les ressources matérielles de l'organisation de même que les espaces bureaux. Enfin, elle prend en charge la gestion et le soutien des technologies de l'information et des communications en vue d'une utilisation appropriée des ressources informationnelles.

Les activités de la CCNQ en matière de technologies de l'information sont régies par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. Au cours de l'exercice 2022-2023, la CCNQ a maintenu ses efforts pour réaliser des projets en ressources informationnelles afin d'accroître sa performance et l'accomplissement de sa mission.

La CCNQ a également poursuivi la mise en place du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI), qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise notamment à optimiser le traitement et le stockage des données par le recours prioritaire à l'infonuagique publique.

Afin de s'adapter à la nouvelle réalité du travail, la CCNQ a poursuivi la transformation de ses façons de faire en offrant à tout son personnel des outils numériques et des ordinateurs portables. Plusieurs travaux d'amélioration et d'entretien des systèmes existants ont également été réalisés.

En matière d'octrois des contrats, plusieurs formations ont aussi été offertes en cours d'exercice sur le cadre réglementaire découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics. Afin de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité, la CCNQ a également finalisé son analyse des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. Un plan de gestion des risques a de plus été adopté.

La CCNQ a assuré le respect des directives gouvernementales en matière de contrôle des dépenses en exerçant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

Brigitte Vachon

Directrice des affaires administratives

Direction de l'exploitation

Les propriétés et actifs patrimoniaux gérés par la CCNQ sont reconnus pour leur beauté, leur valeur historique et leurs aménagements de grande qualité. Au maintien des actifs, plusieurs projets ont été menés au cours de l'exercice financier afin de préserver ce patrimoine bâti unique et de le mettre en valeur. Des travaux ont notamment été entrepris au domaine Cataraqi afin de solidifier un muret de soutènement, les fondations de l'atelier du jardinier de même que la dalle de béton des serres. D'autres travaux, comme l'enlèvement d'un réservoir de mazout, la réfection des fenêtres de la villa et des toitures de la maison du peintre, sont planifiés ou en cours.

Au parc des Moulins, les travaux pour rénover le revêtement de la maison Richard, réparer deux ponts et restaurer le moulin à vent se poursuivront au cours des prochains mois. Après la tenue, l'an dernier, des Mosaïcultures Internationales, le parc du Bois-de-Coulonge fera l'objet d'importants travaux d'amélioration. On pense notamment aux infrastructures souterraines et routières du parc qui seront restaurées de même qu'à l'imperméabilisation des fondations des anciennes écuries.

Sur la promenade Samuel-De Champlain, une importante étape sera franchie à l'été 2023 avec l'inauguration de la phase 3. En parallèle, des travaux de plantation de vivaces et d'arbustes sont entre autres prévus dans plusieurs secteurs de même qu'à la place des Canotiers. Le pavillon en bois du quai des Cageux et la tour d'observation seront aussi restaurés de même que le mobilier urbain de la phase 1.

Par ailleurs, une entente d'exploitation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022 pour l'entretien des bâtiments et infrastructures propriétés de la CCNQ.

Pour une quatrième année, l'abattage des frênes atteints par l'agrille a commencé au parc des Moulins et au domaine Maizerets. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec la Ville de Québec. Des arbres de remplacement seront plantés au boisé de Marly, au boisé de Téquénonday, au domaine Cataraqi de même que sur la promenade Samuel-De Champlain. Des interventions de nature préventive touchant certains spécimens d'arbres sont aussi planifiées dans plusieurs propriétés.

Philippe Plante

Directeur de l'exploitation

Direction de l'aménagement et de la mise en valeur

Entrepris en 2019, le projet de mise en valeur du site archéologique Cartier-Roberval a été inauguré dans les délais prévus en juin 2022. Un tout nouveau bâtiment d'accueil, un sentier d'interprétation de même qu'une passerelle d'observation offrant une vue panoramique ont été inaugurés. Afin que l'expérience des visiteurs sur le site soit bonifiée, une application mobile de réalité augmentée a aussi été lancée à cette occasion. Ce projet a été réalisé en collaboration avec la Nation huronne-wendat et le Musée de la civilisation.

En plus du contenu interprétatif intégré au projet de mise en valeur du site archéologique lui-même, la CCNQ a confié au Musée de la civilisation le soin d'intégrer l'histoire de la première colonie française d'Amérique à sa nouvelle exposition permanente en préparation. L'année 2022-2023 a été l'occasion d'élaborer le scénario de cette exposition qui fera appel à des moyens tant classiques que numériques de diffusion du contenu. L'ouverture de l'exposition est prévue pour 2024.

La stabilisation du bâtiment des Nouvelles-Casernes, joyau architectural du Régime français, a été finalisée en 2022-2023. Les travaux se sont conclus par la réfection de la toiture à la canadienne du bloc 7 et par l'application d'un enduit extérieur blanc sur les sections anciennes de l'édifice. En plus de protéger la maçonnerie, l'enduit ajouté au bâtiment vise à rappeler son aspect originel tout en s'harmonisant avec la redoute Dauphine voisine. Dans son ensemble, le projet de stabilisation des Nouvelles-Casernes a permis d'améliorer considérablement l'état de conservation de l'édifice et d'assurer sa pérennité, et ce, dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales.

Avec l'objectif d'améliorer l'expérience des visiteurs dans ses propriétés, la CCNQ a lancé le projet Aires d'accueil.

Planifié en deux phases, il vise le remplacement du mobilier fonctionnel (bancs, poubelles, contenants de recyclage, etc.) et interprétatif de ses parcs. Pour s'assurer d'une intégration harmonieuse et de la durabilité des nouveaux éléments, du mobilier aux formes et aux couleurs sobres et intemporelles a été installé au domaine Cataract, au parc de la Francophonie ainsi qu'à la place de l'Assemblée-Nationale à l'occasion de la première phase des travaux.

La CCNQ joue également un rôle-conseil en matière de mise en valeur de la capitale auprès de partenaires. En 2022-2023, elle a poursuivi son accompagnement auprès de la Ville de Lévis dans son projet de mise en valeur du parc de la Pointe-Benson. À terme, ce projet permettra un accès à un site riche en histoire tout en favorisant l'interprétation d'un paysage remarquable de la capitale nationale.

De plus, la CCNQ accompagne la fabrique de la paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur pour la mise en valeur du cimetière patrimonial Juchereau-Duchesnay de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. C'est là, en plein cœur du noyau villageois, que sont inhumés des personnages historiques d'envergure nationale tels Anne Hébert, poétesse et romancière, Hector de Saint-Denys Garneau, poète, et Eugène-Étienne Taché, architecte de l'hôtel du Parlement. Le projet est actuellement à l'étape de la planification, sa réalisation étant prévue dans le prochain exercice financier. Ce rôle-conseil en matière de mise en valeur de la capitale s'exerce également en matière de la participation aux différents travaux de planification des divers partenaires gouvernementaux, notamment liés à la future Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et aux exercices de renouvellement des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour la capitale nationale.

Juan Vargas

Directeur de l'aménagement et de la mise en valeur

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément au quatrième paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le bilan de la documentation visée à la section III du Règlement est présenté ci-dessous.

En 2022-2023, la CCNQ a reçu 9 demandes d'accès, comparativement à 13 en 2021-2022, ce qui représente une baisse. La CCNQ a traité 100 % des demandes d'accès à l'intérieur du délai légal de 30 jours, avec un délai moyen de réponse de 11,5 jours.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	7	1	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus	0	0	0
Total	8	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	5	0	0	s.o.
Partiellement acceptée	3	1	0	Articles 21, 22, 23, 24, 30.1, 47
Refusée (entièrement)	0	0	0	s.o.
Total	8	1	0	

Mesures d'accommodement et avis de révision

DÉCISION NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA CCNQ D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI)
0	0

Emploi et qualité de la langue française dans l'administration

En novembre dernier, à la suite d'une analyse et d'une vérification du portrait de la situation linguistique de la CCNQ par la Direction de la francisation de l'Administration et du soutien opérationnel, la CCNQ a reçu une lettre indiquant l'appréciation de la situation linguistique selon les dispositions de la Charte de la langue française.

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Infolettre et informer notre personnel du service à la clientèle.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	07-06-2001
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	23-04-2018

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Dans le cahier d'accueil et d'intégration pour les nouveaux employés

Politique de financement des services publics

Pour les biens et services actuellement tarifés

La Commission offre des services à la population pour lesquels un tarif a été déterminé selon une décision administrative. La dernière révision tarifaire a été effectuée le 1^{er} avril 2021. Pour l'exercice 2022-2023, les revenus générés par les activités tarifées s'élèvent à 2 172 137 \$ et les dépenses qui s'y rattachent sont de 1 132 745 \$. Le niveau de financement global atteint est de 192 %.

Pour les nouveaux biens et services

La Commission n'a pas offert de nouveaux services en 2022-2023.



MISE EN LUMIÈRE - HÔTEL DU PARLEMENT

États financiers



PLACE ROYALE

Commission de la capitale nationale du Québec

États financiers pour l'exercice
clos le 31 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-4
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	5
État de l'excédent cumulé	6
État de la situation financière	7
État de la variation des actifs financiers nets	8
État des flux de trésorerie	9-10
Notes complémentaires aux états financiers	11 à 27

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet
Présidente et directrice générale

Québec, le 22 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 22 juin 2023

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>		<u>2023</u>		<u>2022</u>
	Budget		Réel		Réel
					Retraité - note 3
REVENUS					
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	86 840 340	\$	66 516 980	\$	53 284 771
Contributions des partenaires	50 000		59 882		1 954 147
Intérêts	100 000		386 088		99 646
Intérêts sur le placement de portefeuille	-		397 575		-
Billetterie et activités éducatives	56 180		108 987		-
Locations - Stationnements et autres	1 365 020		2 004 347		1 480 893
Autres	33 000		60 716		14 866
	<u>88 444 540</u>		<u>69 534 575</u>		<u>56 834 323</u>
CHARGES					
Aide financière	291 255		145 326		234 643
Traitements et avantages sociaux	4 740 505		4 599 652		4 456 256
Taxes foncières et scolaires	3 576 725		3 035 323		2 862 259
Services professionnels et administratifs	1 328 997		629 614		589 349
Transport et communications	173 500		138 385		108 751
Entretien et réparations	3 674 925		3 586 005		2 889 289
Fournitures et approvisionnements	993 160		440 864		312 599
Autres charges (note 5)	450 000		584 816		1 601 217
Loyers	700 205		697 187		572 978
Amortissement des immobilisations corporelles	7 786 268		7 169 993		7 038 178
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-		5 087 148		-
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-		-		191 982
Frais financiers (note 6)	1 945 033		1 574 868		1 802 704
	<u>25 660 573</u>		<u>27 689 181</u>		<u>22 660 205</u>
EXCÉDENT ANNUEL	<u>62 783 967</u>	<u>\$</u>	<u>41 845 394</u>	<u>\$</u>	<u>34 174 118</u>
					<u>\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023		2023		2022	
	Budget		Réel		Réel Retraité - note 3	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	-	\$	183 566 484	\$	149 380 297	\$
Modification comptable (note 3)	-		(206 446)		(194 377)	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉ	-		183 360 038		149 185 920	
Excédent annuel	62 783 967		41 845 394		34 174 118	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)	62 783 967	\$	225 205 432	\$	183 360 038	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2023

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
		Retraité - note 3	
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie	5 388 207	\$	24 314 122
Placement de portefeuille (note 8)	11 213 882		-
Créances et intérêts à recevoir (note 9)	11 904 993		2 513 804
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	157 689 099		116 417 785
Contributions à recevoir	-		15 000
Récouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement	-		78 455
	<u>186 196 181</u>		<u>143 339 166</u>
PASSIFS			
Emprunt temporaire (note 10)	114 063 217		64 385 694
Fournisseurs et autres charges à payer (note 11)	14 621 260		14 118 908
Revenus reportés (note 12)	16 743		13 827
Contributions reportées (note 13)	2 319 950		2 353 851
Passif au titre des sites contaminés	645		593 111
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	242 009		235 188
Dettes (note 15)	44 464 783		51 886 904
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 16)	262 500		312 500
	<u>175 991 107</u>		<u>133 899 983</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>10 205 074</u>		<u>9 439 183</u>
ACTIFS NON FINANCIERS			
Charges payées d'avance	230 219		137 672
Avance sur travaux à effectuer (note 17)	496 553		496 553
Immobilisations corporelles (note 19)	214 273 586		173 286 630
	<u>215 000 358</u>		<u>173 920 855</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)	<u>225 205 432</u>	\$	<u>183 360 038</u>

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 22)

ÉVENTUALITÉS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet, présidente et directrice générale



Pierre Dolbec, président du comité d'audit

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Budget	Réel	Réel Retraité - note 3
EXCÉDENT ANNUEL	62 783 967 \$	41 845 394 \$	34 174 118 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(74 066 450)	(50 469 443)	(37 848 947)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 786 268	7 169 993	7 038 178
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	5 087 148	-
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	191 982
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	-	(2 774 654)	(150 451)
	<u>(66 280 182)</u>	<u>(40 986 956)</u>	<u>(30 769 238)</u>
Acquisition de charges payées d'avance	-	(3 403 599)	(2 845 178)
Utilisation de charges payées d'avance	-	3 311 052	2 974 680
Dépôt en fidéicommiss	-	-	20 000
	<u>-</u>	<u>(92 547)</u>	<u>149 502</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(3 496 215)</u>	<u>765 891</u>	<u>3 554 382</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIS	-	9 674 371	6 107 937
Modification comptable (note 3)	-	(235 188)	(223 136)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉS	-	9 439 183	5 884 801
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(3 496 215) \$</u>	<u>10 205 074 \$</u>	<u>9 439 183 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		Retraité - note 3
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	41 845 394 \$	34 174 118 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Subventions du gouvernement du Québec	(43 021 858)	(29 795 095)
Charge environnementale	(365 184)	29 842
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	6 821	12 052
Amortissement des immobilisations corporelles	7 169 993	7 038 178
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	5 087 148	-
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	191 982
Virement des contributions reportées	(12 882)	(1 879 478)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(50 000)	(50 000)
Utilisation de charges payées d'avance	3 311 052	2 974 680
	<u>(27 874 910)</u>	<u>(21 477 839)</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Créances et intérêts à recevoir	(9 391 189)	5 440 073
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 750 544	(1 205 514)
Contributions à recevoir	15 000	(5 330)
Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement	78 455	83 900
Fournisseurs et autres charges à payer	2 866 861	(2 951 794)
Revenus reportés	2 916	(24 827)
Contributions reportées	(21 019)	(13 631)
Passif au titre des sites contaminés	(227 282)	(144 452)
Acquisition de charges payées d'avance	(3 403 599)	(2 845 178)
	<u>(8 329 313)</u>	<u>(1 666 753)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 641 171</u>	<u>11 029 526</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(55 608 606)</u>	<u>(35 377 978)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placement	(50 213 882)	-
Encaissement de placement	39 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(11 213 882)</u>	<u>-</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		Retraité - note 3
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	49 677 523	43 113 178
Remboursement de la dette	(7 422 121)	(7 579 090)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>42 255 402</u>	<u>35 534 088</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(18 925 915)	11 185 636
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>24 314 122</u>	<u>13 128 486</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>5 388 207</u></u> \$	<u><u>24 314 122</u></u> \$

Informations additionnelles reliées aux activités de fonctionnement

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Intérêts encaissés	730 116	\$ 98 354 \$
Intérêts versés	1 524 553	\$ 1 761 215 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission), personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (RLRQ, chapitre C-33.1) a pour objet de :

- Contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- Établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- Contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- Contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- Contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale;
- Veiller à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec;
- Exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, elle peut aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- La localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- La construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- L'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- L'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

La Commission conseille également l'Assemblée nationale sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5^e suppl.]), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts, l'échéancier prévu des travaux et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, du placement de portefeuille, des créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation), des contributions à recevoir et du recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement alors que les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation), ainsi que des dettes.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Comptabilisation des revenus

Les subventions et les contributions qui représentent des paiements de transfert sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les paiements de transfert sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un paiement de transfert est comptabilisé à titre de subvention ou de contribution reportée lorsqu'il est assorti de stipulations qui créent l'obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les contributions, qui ne représentent pas des paiements de transfert et qui sont grevées d'affectation d'origine externe, sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus d'intérêts, les revenus de billetterie et activités éducatives, les revenus de locations de stationnements, des salles et d'autres espaces ainsi que les autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CHARGES

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donne lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- ▶ La contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que la Commission en est informée;
- ▶ Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- ▶ Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables à la réhabilitation des sites contaminés.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour le site de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, la Commission n'actualise pas ces coûts.

Un recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement d'un site contaminé doit être comptabilisé lorsque les conditions suivantes sont réunies:

- ▶ Il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement;
- ▶ Il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause;
- ▶ Il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Commission à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus reportés

Les sommes provenant des locations et des activités éducatives sont reportées et constatées comme revenus dans l'exercice où les services sont rendus.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés accumulés seront pris ou versés dans l'exercice suivant.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Il comprend les coûts de mise hors service, le cas échéant. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>	
Bâtiments ¹	Linéaire	5 et 20	%
Équipement informatique	Linéaire	33 ⅓	%
Mobilier et équipement	Solde dégressif	10 et 20	%
Aménagement dans les parcs	Linéaire	10 et 33 ⅓	%
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5	%

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 50 ans.

Les aménagements en cours de réalisation et les terrains ne sont pas amortis.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique de parties non apparentées sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas où il ne serait possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption d'une nouvelle norme comptable

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, la Commission a adopté le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par la Commission s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

La Commission a fait le choix d'appliquer les dispositions de ce chapitre selon l'approche rétroactive modifiée définie dans les dispositions transitoires. Ainsi, l'entité a évalué les montants comptabilisés au moyen de l'information disponible, des hypothèses appliquées et des taux d'actualisation courants au 1^{er} avril 2022.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

3. MODIFICATION COMPTABLE (SUITE)

L'adoption de cette norme selon l'approche rétroactive modifiée a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les soldes suivants :

	<u>2022</u>	
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Amortissement des immobilisations corporelles	17	\$
Frais financiers	12 052	
Excédent annuel	<u>(12 069)</u>	<u>\$</u>
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent annuel	(12 069)	\$
Excédent cumulé au début de l'exercice	<u>(194 377)</u>	
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	<u>(206 446)</u>	<u>\$</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Obligations liées à la mise hors service	<u>235 188</u>	<u>\$</u>
Actifs financiers nets	<u>(235 188)</u>	
Immobilisations corporelles	<u>28 742</u>	
Excédent cumulé	<u>(206 446)</u>	<u>\$</u>
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS		
Excédent annuel	(12 069)	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	17	
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>(223 136)</u>	
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u>(235 188)</u>	<u>\$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Ministère de la Sécurité publique				
- Fonctionnement	14 553 900	\$	13 861 120	\$
- Financement des immobilisations et d'autres charges	50 486 294		37 721 899	
- Intérêts sur la dette à long terme	1 468 605		1 691 474	
Ministère de la Culture et des Communications				
- Intérêts sur la dette à long terme	8 181		10 278	
	<u>66 516 980</u>	<u>\$</u>	<u>53 284 771</u>	<u>\$</u>

5. AUTRES CHARGES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Programme de recherche du site archéologique Cartier-Roberval *	450 000	\$	450 000	\$
Exposition permanente - Musée de la civilisation	-		1 121 375	
Restauration, entreposage et aliénation - Musée de la civilisation	500 000		-	
Réévaluation du passif au titre des sites contaminés	(365 184)		29 842	
	<u>584 816</u>	<u>\$</u>	<u>1 601 217</u>	<u>\$</u>

* La Commission a signé une entente-cadre avec l'Université Laval visant la création d'une unité mixte de recherche afin de réaliser la programmation et la recherche scientifique du site archéologique Cartier-Roberval ainsi que l'établissement d'un pôle d'expertise d'avant-garde à l'échelle mondiale dans le domaine de l'étude et la mise en valeur du patrimoine de capitales.

6. FRAIS FINANCIERS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
			Retraité - note 3	
Intérêts sur la dette	1 518 373	\$	1 749 306	\$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	6 821		12 052	
Autres	49 674		41 346	
	<u>1 574 868</u>	<u>\$</u>	<u>1 802 704</u>	<u>\$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

7. EXCÉDENT CUMULÉ

	Opérations courantes	Investis en immobilisations corporelles	Fonds pour la mise en valeur de la capitale ⁽¹⁾	2023	2022
					Retraité - note 3
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	-	\$ 170 865 986	\$ 12 700 498	\$ 183 566 484	\$ 149 380 297
Modification comptable (note 3)		(206 446)		(206 446)	(194 377)
SOLDE AU DÉBUT RETRAITÉ	-	170 659 540	12 700 498	183 360 038	149 185 920
VARIATION DE L'EXERCICE					
Excédent (Déficit) annuel	2 916 635	41 001 429	(2 072 670)	41 845 394	34 174 118
	2 916 635	211 660 969	10 627 828	225 205 432	183 360 038
Virement de l'excédent ⁽¹⁾	(2 916 635)	-	2 916 635	-	-
SOLDE À LA FIN	-	\$ 211 660 969	\$ 13 544 463	\$ 225 205 432	\$ 183 360 038

¹ En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

8. PLACEMENT DE PORTEFEUILLE

	2023	2022
Certificat de placement garanti, taux d'intérêt effectif de 4,82 %, échéant le 23 août 2023	11 213 882 \$	- \$

9. CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	2023	2022
Ministère des Transports*	11 039 555 \$	1 332 666 \$
Ville de Québec	-	599 600
Taxe de vente du Québec*	206 343	196 268
Taxe sur les produits et services	103 397	98 422
Intérêts	64 580	11 033
Autres*	491 118	275 815
	11 904 993 \$	2 513 804 \$

* Au 31 mars 2023, un montant de 11 658 654 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2022 : 1 756 771 \$). Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les créances non apparentées.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le 8 février 2022, un régime d'emprunts a été autorisé par le ministre alors responsable de la région de la Capitale-Nationale à cette date. Ce régime a été institué le 9 mars 2022 par décret portant le numéro 243-2022. Ce régime d'emprunt est valide du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et permet à la Commission d'emprunter un montant maximal de 150 000 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissements subventionnés.

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Marge de crédit au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02%	114 063 217	\$	-
Billet à court terme, 0,86%	-		64 385 694
	<u>114 063 217</u>	<u>\$</u>	<u>64 385 694</u>
			<u>\$</u>

Aucun montant n'a été transféré à long terme en 2022-2023 (2022 : 1 375 000 \$). Ce montant n'a pas d'incidence sur le flux de trésorerie.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Fournisseurs*	13 258 684	\$	12 971 312
Taxe de vente du Québec*	273 952		46 792
Taxe sur les produits et services	137 319		23 455
Traitements	254 016		324 973
Avantages sociaux	172 194		195 509
Congés de maladie à payer	43 804		47 794
Vacances à payer	284 077		264 092
Intérêts à payer sur les dettes*	197 214		244 981
	<u>14 621 260</u>	<u>\$</u>	<u>14 118 908</u>
			<u>\$</u>

* Au 31 mars 2023, un montant total de 10 924 958 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2022 : 10 021 677 \$).

12. REVENUS REPORTÉS

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Locations	6 975	\$	6 975
Activités éducatives	9 768		6 852
	<u>16 743</u>	<u>\$</u>	<u>13 827</u>
			<u>\$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Solde au début	2 353 851	\$	4 246 960	\$
Contributions remboursées au cours de l'exercice	(21 019)		(13 631)	
	<u>2 332 832</u>		<u>4 233 329</u>	
Contributions comptabilisées à titre de revenus de l'exercice	(12 882)		(1 879 478)	
Solde à la fin*	<u><u>2 319 950</u></u>	<u>\$</u>	<u><u>2 353 851</u></u>	<u>\$</u>

* Le solde de fin inclut une contribution au montant de 2 274 356 \$ (2022 : 2 274 356 \$) provenant du gouvernement fédéral liée à l'acquisition de la place des Canotiers au cours de l'exercice 2020.

Au 31 mars 2023, un montant total de 17 564 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2022 : 17 564 \$).

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Commission concernent principalement le désamiantage des bâtiments.

La Commission détient des bâtiments patrimoniaux pour lesquels la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service est négligeable.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
			<u>Retraité - note 3</u>	
Solde au début	235 188	\$	223 136	\$
Charge de désactualisation	6 821		12 052	
Solde à la fin	<u><u>242 009</u></u>	<u>\$</u>	<u><u>235 188</u></u>	<u>\$</u>

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 96 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Taux d'actualisation	5,54	%	5,54	%
Période d'actualisation ¹	De 28 à 41 ans		De 29 à 42 ans	
Taux d'inflation	2,93	%	2,93	%

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 1 654 318 \$ (1 607 207 \$ au 31 mars 2022).

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

15. DETTES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Emprunts auprès du Fonds de financement, portant intérêt à des taux effectifs variant de 0,89 % à 5,17 % (2022 : 0,89 % à 5,17 %), remboursables par versements semestriels en capital de 13 339 \$ à 747 050 \$ (2022 : 13 339 \$ à 747 050 \$) et par un versement final de 2 221 439 \$ (2022 : 2 221 439 \$) et venant à échéance entre le 1 ^{er} décembre 2024 et le 31 mars 2039 (2022 : 1 ^{er} décembre 2022 et le 31 mars 2039).	<u>44 464 783</u>	<u>\$ 51 886 904</u>

Aucun montant n'a été transféré de l'emprunt temporaire et financé à long terme en 2022-2023 (2022 : 1 375 000 \$). Ce montant n'a pas d'incidence sur le flux de trésorerie.

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	7 057 386	\$
2025	7 057 386	\$
2026	7 997 882	\$
2027	2 600 550	\$
2028	2 556 771	\$
2029 et plus	17 371 525	\$

16. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Solde au début	312 500	\$	362 500	\$
Virement des apports reportés	(50 000)		(50 000)	
Solde à la fin	<u>262 500</u>	<u>\$</u>	<u>312 500</u>	<u>\$</u>

17. AVANCE SUR TRAVAUX À EFFECTUER

Conformément à l'article 6.2.4 de l'entente tripartite signée le 10 mai 2019 entre la Commission, le gouvernement du Québec et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada pour le déplacement du corridor ferroviaire existant dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, la Commission a versé à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada un montant de 5 709 118 \$ le 10 décembre 2020.

Ce montant est une avance versée à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada afin qu'elle puisse réaliser progressivement les travaux relatifs au déplacement de la voie ferrée sans avoir à encourir de frais de financement.

À la suite de retards constatés dans l'avancement des travaux, la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada a choisi de rembourser la somme de 5 212 565 \$ à la Commission au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 et de ne conserver que 496 553 \$ du montant initial versé.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, la Commission a estimé un montant de compensation à 6,04 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Commission, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 307 891 \$ (2022 : 302 537 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

								2023	2022 Retraité - note 3	
	Terrains	Bâtiments	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Aménagement dans les parcs	Aménagement d'une promenade	Aménagements en cours de réalisation	TOTAL	TOTAL	
COÛT										
Solde au début	18 869 619 \$	47 503 521 \$	560 858 \$	3 795 881 \$	35 381 334 \$	58 334 951 \$	81 262 637 \$	245 708 801 \$	208 372 669 \$	
Acquisitions	-	63 431	35 041	136 927	(45 826)	-	53 054 524	53 244 097	37 999 398	
Transferts	-	620 717	-	-	6 114 464	242	(6 735 423)	-	-	
Cessions	(5 087 148)	-	-	-	(52 904)	-	-	(5 140 052)	-	
Radiations	-	-	(29 907)	-	-	-	-	(29 907)	(663 266)	
Solde à la fin	13 782 471 \$	48 187 669 \$	565 992 \$	3 932 808 \$	41 397 068 \$	58 335 193 \$	127 581 738 \$	293 782 939 \$	245 708 801 \$	
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	14 899 059	443 136	2 988 736	14 605 736	39 485 504	-	72 422 171	65 855 277	
Amortissement de l'exercice	-	2 357 036	77 595	144 737	1 673 865	2 916 760	-	7 169 993	7 038 178	
Cessions	-	-	-	-	(52 904)	-	-	(52 904)	-	
Radiations	-	-	(29 907)	-	-	-	-	(29 907)	(471 284)	
Solde à la fin	- \$	17 256 095 \$	490 824 \$	3 133 473 \$	16 226 697 \$	42 402 264 \$	- \$	79 509 353 \$	72 422 171 \$	
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS										
Valeur comptable nette 2022	18 869 619 \$	32 604 462 \$	117 722 \$	807 145 \$	20 775 598 \$	18 849 447 \$	81 262 637 \$	- \$	173 286 630 \$	
Valeur comptable nette 2023	13 782 471 \$	30 931 574 \$	75 168 \$	799 335 \$	25 170 371 \$	15 932 929 \$	127 581 738 \$	214 273 586 \$	-	

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

La catégorie « Terrains » comprend des parcs et espaces verts qui sont constitués du parc du Bois-de-Coulonge, du parc de l'Amérique-Française, du parc du Cavalier-du-Moulin, du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Latine, du domaine Cataraqui et du parc des Moulins et les boisés attenants. La Commission continue d'exploiter et de préserver les parcs par un programme d'entretien et elle les améliore par la réalisation de projet d'aménagement.

Des intérêts représentant une somme de 2 774 654 \$ (2022 : 150 451 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Au cours de l'exercice 2023, des aménagements en cours de réalisation d'une somme de 6 735 423 \$ ont été complétés et transférés dans les bâtiments, l'aménagement dans les parcs et l'aménagement d'une promenade (2022 : 1 108 326 \$).

Des immobilisations corporelles d'un montant de 8 186 821 \$ (2022 : 10 551 330 \$) sont incluses dans Fournisseurs et autres charges à payer.

Le 26 mai 2021, la Commission a acquis un terrain au montant de 160 431 \$ afin de réaliser le projet de la promenade Samuel-De Champlain. Ainsi, le dépôt en fidéicommiss d'un montant de 20 000 \$ qui avait été effectué le 24 septembre 2019 dans le but d'acquérir ce terrain a servi à l'acquisition au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022. Par conséquent, ce montant de 20 000 \$ n'a pas d'incidence sur le flux de trésorerie.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente et directrice générale de la Commission.

Cession d'immobilisations corporelles au Centre de services scolaire des Découvreurs

Au cours de l'exercice, la Commission a cédé, sans contrepartie, un terrain désigné sous le nom de Boisé des Compagnons-de-Cartier en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs, une entité sous contrôle commun.

La Commission a comptabilisé à la valeur comptable cette opération. La sortie de l'immobilisation d'une valeur comptable nette de 5 087 148 \$, a engendré une charge d'un montant équivalent, comptabilisée au poste « Perte sur cession d'immobilisations corporelles » à l'état des résultats. Cette transaction inclut également d'autres immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette est nulle.

À l'exception de l'opération décrite ci-haut, la Commission n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

21. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Commission sont liés à la trésorerie, au placement de portefeuille, aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et au placement de portefeuille est minime puisque les sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir est minime puisqu'au 31 mars 2023, 99 % des créances provenaient d'entités gouvernementale, municipale, scolaire et d'une institution financière reconnue (2022 : 98 % provenaient d'entités gouvernementale, municipale, scolaire et d'une institution financière reconnue) et 100 % des contributions à recevoir provenaient d'une entité gouvernementale en 2022. Les tableaux suivants présentent les créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que des contributions à recevoir de manière chronologique :

CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Moins de 30 jours	7 475 769	\$	1 779 986	\$
De 30 jours à 60 jours	1 438		24 300	
De 61 jours à 90 jours	1 930 766		23 088	
Plus de 90 jours ¹	2 187 280		391 740	
	<u>11 595 253</u>	<u>\$</u>	<u>2 219 114</u>	<u>\$</u>

CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
Moins de 30 jours ²	-	\$	15 000	\$
Plus de 90 jours	-		-	
	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>15 000</u>	<u>\$</u>

¹ Aucune créance datant de plus de 90 jours ne provient d'une entité municipale (2022 : 93,4 % provenaient d'une entité municipale).

² Les contributions à recevoir proviennent à 100 % d'une entité sous contrôle commun.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

21. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

La Commission finance ses charges ainsi qu'une partie de ses acquisitions d'immobilisations corporelles à l'aide des subventions, des contributions et de ses activités de fonctionnement. Les immobilisations corporelles touchant les grands projets sont financées à l'aide de la dette portant un taux fixe. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Commission des subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges. Ces subventions correspondent au remboursement du capital et des intérêts de la totalité de cette dette, qu'il a préalablement autorisé par décret. S'il advenait que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts institué par celle-ci, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale élaborerait et mettrait en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant des prévisions budgétaires et de trésorerie et en surveillant les plans de financement. La Commission considère que le risque de liquidité est faible. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

PASSIFS FINANCIERS	2023					
	Total	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	114 063 217	114 063 217	-	-	-	-
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation	14 037 795	13 862 773	175 022	-	-	-
Dettes	50 564 770	3 999 631	4 132 545	8 072 191	14 856 788	19 503 615
	178 665 782	131 925 621	4 307 567	8 072 191	14 856 788	19 503 615

PASSIFS FINANCIERS	2022					
	Total	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	64 385 694	64 385 694	-	-	-	-
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation	13 853 152	13 145 901	707 251	-	-	-
Dettes	59 505 263	4 276 400	4 466 881	8 329 389	19 913 384	22 519 209
	137 744 109	81 807 995	5 174 132	8 329 389	19 913 384	22 519 209

Risque du marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix courant. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le placement de portefeuille, l'emprunt temporaire et la dette ont un taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur ces éléments est minime étant donné que la Commission envisage de conserver le placement de portefeuille jusqu'à son échéance et de rembourser l'emprunt temporaire et la dette selon l'échéancier.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2023

22. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2023, la Commission a des obligations qui totalisent 29 423 207 \$ (2022 : 75 065 806 \$). De ce montant, 10 852 228 \$ sont des obligations avec des parties apparentées (2022 : 53 764 621 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	22 616 097	\$
2025	3 476 682	\$
2026	1 968 648	\$
2027	718 842	\$
2028	68 842	\$
2029 et plus	574 096	\$

DROITS CONTRACTUELS

La Commission a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de la part de ses partenaires. Les droits contractuels sont consignés dans des ententes conclues dans le cadre de certains projets. Ils totalisent 344 000 \$ (2022 : 9 851 144 \$). De ce montant, 20 000 \$ sont des droits avec des parties apparentées (2022 : 9 518 144 \$).

Les droits exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2024	29 000	\$
2025	9 000	\$
2026	9 000	\$
2027	9 000	\$
2028	9 000	\$
2029 et plus	279 000	\$

23. ÉVENTUALITÉS

Environnement

Les activités de la Commission sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Terrains contaminés

La Commission possède également certains terrains présentant des sources potentielles ou réelles de contamination. Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les principales sources des contaminations sont reliées à la présence potentielle de système de chauffage à l'huile et anciens réservoirs à l'huile de chauffage, des débris de démolition, des cendres enfouies à la suite d'un incendie ainsi que d'un dépotoir. La nature des contaminants est principalement des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et du soufre. La Commission n'est pas en mesure d'évaluer le passif, puisqu'aucun plan de réhabilitation n'a été établi jusqu'à maintenant sur ces terrains. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains potentiellement ou réellement contaminés.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2023.

RAPPORT ANNUEL

de la Commission de la capitale
nationale du Québec

2022
2023